

REGLEMENTATION LA CIRCULATION
Vendredi 13 NOVEMBRE 2020
LIVRAISON de BETON
Cellier-Dieu

Le Maire de la Commune de Reuilly (Indre),
Vu les articles L.2213 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 37.1 et R 233.1 du Code de la Route,
Vu la demande formulée le 09 novembre 2020 par l'entreprise Les Bâtitisseurs du Berry représentée par Claude GUYARD, domiciliée Route de la Châtre à ISSOUDUN (36100)
Considérant que cette livraison de béton par camion toupie nécessite de fermer la circulation automobile afin d'assurer la sécurité publique,

ARRETE :

Article 1^{er} :

- a) La circulation sera interdite rue de la République entre le n°2 et la place de la République,
- b) La déviation se fera par la rue Voltaire
- c) Cette disposition s'appliquera dans l'emprise et pendant la durée des travaux, le vendredi 13 novembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 00

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et enlevée par Les Bâtitisseurs du Berry.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et dans la commune de Reuilly.

Article 5 :

Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Indre,
Monsieur le Maire de Reuilly,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée pour information :

- à Les Bâtitisseurs du Berry
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à la Brigade de proximité de Gendarmerie de Reuilly

Fait à REUILLY, le 09 novembre 2020

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 10 novembre 2020



Pour le Maire,

Le 1^{er} adjoint au Maire,
Michel BRISSET